

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du mercredi 24 juin 2020

D02_240620

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juin à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil Académique.

Point à l'ordre du jour : Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée

Présidente de séance : Caroline BERTONECHE

Membres présents : Florence CHARBONNIER, Nicolas DOUAY, Véronique MOLINARI, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Jennifer BUYCK, Fanny COULOMB, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Karine HERTZLER, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Richard MONVOISIN, Didier PINEL, Antonin BECKER, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Yasmine TOUHAMI, Nathan JAEGER, Emmy MARC, Loona MOURENAS, Olivier OCCELLO, Elise PAUCOD, Raphaël PUYGRENIER, Gwenaël DELAVAL, Virgile CHASSAGNON, Souad HOUAMA, Benjamin PELLIEUX-ABRAM, Nicolas TERZI.

Membres représentés : Pascale HOFFMANN (procuration à Fabienne HANS), Sophie LAMBERT-LACROIX (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Bernard BRUNET (procuration à Zineb SIMEU-ABAZI), Elsa DURIEZ (procuration à Elise PAUCOD), Sylvie VIANNET (procuration à Véronique MOLINARI).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil Académique.

Il est convenu de soumettre au vote la proposition des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée, puis les principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC.

Les principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	5
Nombre de votants	37
Voix favorables	31
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée.

Il est convenu de voter séparément les principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC :

Partie 1

« La CFVU se prononce pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, qui passe par l'organisation de la rentrée en présentiel, dans le respect des conditions sanitaires, des conditions d'études des étudiant·e·s et des conditions de travail des personnels.

L'organisation de cette rentrée repose sur les principes suivants :

- *le maintien des enseignements en présentiel, et le refus de leur transformation en enseignements à distance*

Partie 2

- *quelles que soient les conditions sanitaires, la préparation de la rentrée à volume horaire constant nécessite des moyens pérennes humains (enseignement, administration, etc.), pédagogiques et techniques (locaux et matériel)*

Partie 3

- *la mise à disposition gratuite de masques pour tou·te·s »*

La première partie des principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	5
Nombre de votants	37
Voix favorables	13
Voix défavorables	20
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la première partie des principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC.

Présidente de séance : Caroline BERTONECHE

Membres présents : Florence CHARBONNIER, Nicolas DOUAY, Véronique MOLINARI, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Jennifer BUYCK, Fanny COULOMB, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Karine HERTZLER, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Richard MONVOISIN, Antonin BECKER, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Yasmine TOUHAMI, Nathan JAEGER, Emmy MARC, Loona MOURENAS, Olivier OCCELLO, Elise PAUCOD, Raphaël PUYGRENIER, Gwenaël DELAVAL, Virgile CHASSAGNON, Souad HOUAMA, Benjamin PELLIEUX-ABRAM, Nicolas TERZI.

Membres représentés : Pascale HOFFMANN (procuration à Fabienne HANS), Sophie LAMBERT-LACROIX (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Bernard BRUNET (procuration à Zineb SIMEU-ABAZI), Elsa DURIEZ (procuration à Elise PAUCOD), Sylvie VIANNET (procuration à Véronique MOLINARI).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil Académique.

La deuxième partie des principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	31

Membres représentés	5
Nombre de votants	36
Voix favorables	14
Voix défavorables	19
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la deuxième partie des principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC.

La troisième partie des principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	31
Membres représentés	5
Nombre de votants	36
Voix favorables	13
Voix défavorables	9
Abstentions ou refus de prendre part au vote	14

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la troisième partie des principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC.

Présidente de séance : Caroline BERTONECHE

Membres présents : Florence CHARBONNIER, Nicolas DOUAY, Véronique MOLINARI, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Jennifer BUYCK, Fanny COULOMB, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Karine HERTZLER, Marie-Carmen MOLINA, Richard MONVOISIN, Antonin BECKER, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Yasmine TOUHAMI, Nathan JAEGER, Emmy MARC, Loona MOURENAS, Olivier OCCELLO, Elise PAUCOD, Raphaël PUYGRENIER, Gwenaël DELAVAL, Virgile CHASSAGNON, Souad HOUAMA, Benjamin PELLIEUX-ABRAM, Nicolas TERZI.

Membres représentés : Pascale HOFFMANN (procuration à Fabienne HANS), Sophie LAMBERT-LACROIX (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Bernard BRUNET (procuration à Zineb SIMEU-ABAZI), Elsa DURIEZ (procuration à Elise PAUCOD), Sylvie VIANNET (procuration à Véronique MOLINARI).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil Académique.

La motion proposée par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC en complément de la note de préparation de la rentrée est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	30
Membres représentés	5
Nombre de votants	35
Voix favorables	12
Voix défavorables	18
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la motion proposée par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC en complément de la note de préparation de la rentrée.

Fait à St Martin d'Hères, le 29 juin 2020

Le Directeur général des services

Pour le Président
et par délégation

La Directrice générale des services adjointe
Marjorie FRAISSE

Joris BENELLE

Publié le : 26/08/2020

Transmis au Rectorat le : 26/08/2020

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D02_240620**

Rentrée 2020-2021 à l'Université Grenoble Alpes **Préparation de l'accueil des étudiants et de l'organisation des enseignements**

La circulaire relative à la préparation de la rentrée universitaire 2020 a été transmise par la DGESIP le 12 juin [datée du 11 juin] aux établissements d'enseignements supérieurs. Celle-ci stipule que la préparation de la rentrée doit intégrer les règles sanitaires et la distanciation physique qui sont encore en vigueur aujourd'hui.

A ce stade, les conditions sanitaires précises dans lesquelles l'année universitaire débutera ne sont pas encore connues. A la date de cette présente note, les règles de distanciation physique demeurent toujours en vigueur, ce qui conduit à restreindre la capacité des locaux et donc la capacité d'accueil physique des usagers dans les espaces d'enseignement. Dans ce contexte d'incertitude, il convient pourtant de se projeter, d'une part, sur les conditions d'accueil des étudiants et leur accompagnement et, d'autre part, sur l'organisation des enseignements et leur évaluation pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire 2020-2021. **La réflexion menée et les solutions retenues doivent intégrer les conséquences des évolutions possibles des conditions sanitaires**, tant vers une plus grande capacité d'accueil que vers une capacité d'accueil plus contrainte. Il est de notre responsabilité collective d'être en mesure d'accueillir les étudiants à la rentrée, et pour cela, de préparer une organisation compatible tant avec un contexte le plus normal possible qu'avec un contexte contraint par les **règles sanitaires en vigueur**.

Dans ce contexte, nous vous adressons une note contenant des éléments qui pourront être actualisés et complétés au cours des mois de juin et juillet, en intégrant par exemple, et au fur et à mesure, les nouvelles consignes gouvernementales.

Ainsi, sur la base de la présente note, chaque composante est invitée à penser l'adaptation de l'organisation du 1^{er} semestre dans toutes ses dimensions et dans le respect des règles sanitaires en vigueur. **La priorité doit demeurer la sécurité sanitaire des étudiants et des personnels, ainsi que la réussite et l'accompagnement de nos étudiants**. Une attention particulière doit être apportée aux nouveaux arrivants, notamment les néo-bacheliers après une année de scolarité particulière, aux étudiants à besoins spécifiques. Il faudra aussi prendre en compte le fait que le deuxième semestre de l'année 2019-2020 a été éprouvant à la fois pour les personnels BIATS, enseignants, enseignants-chercheurs et vacataires ainsi que pour les étudiants.

Comme pour les phases du confinement et de la reprise progressive des activités interrompues en présentiel, il s'agit bien évidemment de mener un **processus de concertation** à tous les niveaux : avec les instances de l'établissement, au sein des composantes, entre l'échelon central et les composantes académiques et élémentaires. Le travail à mener collectivement doit être basé sur la **subsidiarité**. L'identification de ce qui relève du central et des composantes académiques et élémentaires/équipes pédagogiques sera la clé pour un fonctionnement efficace.

La présente note s'articule en trois parties : la première pose le cadre sanitaire général et ses impacts sur les capacités et usages des locaux ; la deuxième porte sur les modalités de l'adaptation pédagogique à mettre en œuvre en cas de maintien des règles de distanciation sans possibilité d'y substituer l'obligation du port du masque dans les espaces d'enseignement (hors salles de TP) ; la dernière partie aborde l'accueil et la vie étudiante.

Des annexes – en cours d'actualisation – viendront compléter cette note. Il convient aussi de se référer aux fiches DPR pour le détail de toutes les mesures sanitaires à prendre en compte.

PARTIE I – CADRE SANITAIRE GENERAL ET IMPACTS SUR LES LOCAUX (CAPACITES ET USAGES)

I. LES CONSIGNES SANITAIRES APPLICABLES A LA DATE DU 12 JUIN 2020 (Point de vigilance : une évolution est possible d'ici la rentrée en fonction des consignes nationales)

Elles reposent sur les 6 principes suivants :

- Le maintien de la distanciation physique ;
- Hors espace d'enseignement, le port du masque systématiquement, par tous, dès lors que les règles de distanciations physiques ne peuvent être garanties ;
- L'application des gestes barrières ;
- La limitation du brassage des usagers ;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels ;
- La communication, l'information et la formation des agents et des usagers.

Pour toute question relative à ces consignes sanitaires, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante :
prepa-rentree2020-consignes-sanitaires@univ-grenoble-alpes.fr

II. LA DEMARCHE D'EVALUATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DES LOCAUX

Au regard des règles de distanciation aujourd'hui en vigueur, et si celles-ci devaient être maintenues à la rentrée (à l'exception des seules salles de TP - seule exception prévue dans la circulaire du 11 juin), les capacités d'accueil des salles de TD et des amphithéâtres devront être réévaluées.

Il s'agira d'être en mesure d'assurer une distance minimale d'un mètre entre les personnes dans les salles de TD et les amphithéâtres. La capacité des salles de travaux pratiques doit être établie au cas par cas, car les conditions de sécurité peuvent déjà conduire à cette distanciation physique minimale ou imposent déjà le port d'équipements de protection adaptés à la prévention de la transmission de la Covid-19.

Le travail de réévaluation des capacités se répartit entre niveau central et composantes. Les services centraux demeurent à la disposition des composantes pour les accompagner dans cette démarche de réévaluation.

III. LES MODALITES D'UTILISATION DES LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

L'utilisation des locaux d'enseignement devra respecter les 4 principes fondamentaux suivants :

- Ventilation ;
- Permettre une distance d'un mètre entre les personnes (hors salles de TP) ;
- Nettoyage et désinfection ;
- Gestion des flux et des circulations et des lieux d'échanges ;

Pour toute question relative aux modalités d'utilisation des locaux d'enseignement, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante :
prepa-rentree2020-locaux@univ-grenoble-alpes.fr

PARTIE II –MODALITES D’ADAPTATION DES ENSEIGNEMENTS

Il est de notre responsabilité collective d’être en mesure d’accueillir les étudiants à la rentrée, et pour cela, de préparer une organisation compatible tant avec un contexte le plus normal possible qu’avec un contexte contraint par les **règles sanitaires aujourd’hui en vigueur**.

I. LES PRINCIPES DIRECTEURS PROPOSES – PARTIE SOUMISE AU VOTE DE LA CFVU LE 24 JUIN 2020

Les principes suivants sont à prendre en compte afin de concevoir les modalités de l’adaptation pédagogique à mettre en œuvre en cas de maintien des règles de distanciation sans possibilité d’y substituer l’obligation du port du masque dans les espaces d’enseignement (hors salles de TP).

- Une démarche **d’adaptation**, non de transformation. L’établissement ne souhaite pas s’engager dans une démarche de transformation massive et généralisée de son offre d’enseignement vers le distanciel, par exemple sous la forme d’*e-learning* : **le présentiel constitue la base du dispositif** ;
- Maintien des enveloppes **horaires des maquettes** avec répartition possible des volumes horaires entre présentiel et interactions à distance ;
- **Rotation des étudiants** qui suivent les enseignements en présentiel. Il convient de privilégier au maximum la continuité d’un groupe-une salle. Cela permet d’éviter l’usage successif dans un temps rapproché de la même place par plusieurs étudiants et de limiter les circulations au sein des bâtiments de l’université ;
- Maintien des **bornes calendaires du calendrier pédagogique** : date de rentrée, date de début du semestre 2. En revanche la date de reprise des enseignements pourra être décalée et le nombre de semaines d’enseignement en présentiel du semestre 1 est susceptible de varier ;
- Penser des **MCCC adaptées aux deux situations (normale et contrainte)**, éventuellement en distinguant les 2 situations ;
- Avoir une attention particulière sur le **cycle d’accueil des L1** et plus largement des néo-entrants, notamment des **étudiants accueillis en mobilité** et des étudiants à besoins spécifiques.

Les dispositifs pédagogiques devront respecter les règles de droit à l’image et de propriété intellectuelle.

II. DEMARCHE DE TRAVAIL PROPOSEE POUR CONCEVOIR LES MODALITES DE L’ADAPTATION PEDAGOGIQUE A METTRE EN ŒUVRE EN CAS DE MAINTIEN DES REGLES DE DISTANCIATION

- Faire un **bilan** du vécu de la fin du semestre écoulé :
 - Quels problèmes structurants rencontrés ?
 - Quels écueils identifiés ?
 - Quelles satisfactions pédagogiques éventuelles ?
 - Quels manques d’équipement/outils identifiés ?
 - Quelles propositions ?
- Engager/prolonger la **réflexion sur l’adaptation** des modalités d’enseignement et d’évaluation par filière à mettre en œuvre si la situation contrainte devait perdurer ;
- Définir les **principes de priorisation** du présentiel : activités, publics ; modalités de la rotation éventuelle ;
- **Formuler les besoins** en matière d’équipement (des salles et des personnels) et d’accompagnement en cohérence avec le dispositif envisagé :
 - Quels **usages** souhaités ?
 - Quels **matériels** nécessaires ?
- Définir les modalités de **répartition des horaires-maquettes** entre présentiel et accompagnement distanciel ;
- Définir les **MCCC en cohérence** avec le projet pédagogique adapté ;
- Définir les informations et dispositifs à présenter dans le **cycle d’accueil, notamment des L1** et étudiants en mobilité entrante ;

- Définir un **calendrier pédagogique de composante** qui s'inscrive dans les bornes calendaires structurantes ;
- Définir les **EDT** et leurs éventuelles adaptations nécessaires.

Une première remontée du bilan du semestre écoulé, ainsi que des premiers besoins identifiés, sont attendus à partir du 15 juin (envoi à vpform@univ-grenoble-alpes.fr). A la suite, une commission sera réunie pour apporter les réponses techniques et numériques à l'horizon début juillet. Cette commission numérique de préparation de la rentrée associera des représentants du personnel et des étudiants (3 élus des personnels et 3 élus usagers de la CFVU), des directeurs et responsables de composantes, et des experts. Animée par un directeur de composante, elle aura notamment pour objectif de proposer des solutions opérationnelles à l'équipe politique pour répondre aux besoins en termes d'équipements, usages et accompagnement exprimés par les composantes.

III. L'ORGANISATION DES MOBILITES

De premières orientations ont été fournies par le courrier de la DGESIP daté du 9 juin 2020.

À ce stade, il est raisonnable de supposer que les mobilités au sein de l'Europe seront possibles. Les frontières avec les pays membres de l'UE sont réouvertes à partir du 15 juin. Les autres frontières pourront rouvrir à compter du 1er juillet, au cas par cas, selon la situation sanitaire des pays.

Concernant les mobilités sortantes, certaines universités européennes ont déjà décidé de ne pas accueillir, physiquement, des étudiants étrangers. Il convient dans la mesure du possible de prendre contact avec chaque partenaire et de clarifier ce point avec lui. Lorsque cela fait sens, les mobilités basées sur un premier semestre à distance sont possibles, en espérant qu'une présence physique dans l'université d'accueil sera possible au deuxième semestre.

Concernant les mobilités entrantes dans le cadre de partenariats, nous suggérons de contacter chaque partenaire pour lui proposer des conditions d'accueil des étudiants et pour lui faire part de notre volonté de préserver les échanges. Pour les étudiants en accueil hors échanges, selon l'organisation décidée par le parcours auquel ils souhaitent s'inscrire, la possibilité d'un premier semestre à distance peut être étudiée.

En lien avec les autorités compétentes, nous étudierons toutes les possibilités pour faciliter les procédures administratives aux étudiants venant de l'étranger. Une fiche à ce sujet sera fournie par la DGD DIT.

IV. L'ORGANISATION DES STAGES

La circulaire du 11 juin 2020 rappelle que, si l'activité à distance est à privilégier pour les postes qui le permettent, des stages en présentiel pourront néanmoins être effectués par les étudiants lorsque le télétravail est estimé ni possible, ni pertinent. Cette possibilité requiert toutefois de la part de l'organisme d'accueil un strict respect du protocole national de déconfinement édité par le ministère du travail et, le cas échéant, des fiches métiers associées. Il conviendra de veiller au respect de ce protocole. A cet égard, il est conseillé d'indiquer dans la convention de stage le nécessaire respect des mesures d'hygiène et sécurité par la structure d'accueil et le stagiaire.

L'accomplissement d'un stage à l'étranger dans un pays infecté par le virus est possible dès lors que la structure d'accueil s'engage au strict respect des mesures d'hygiène et de sécurité en vigueur dans le pays concerné. Les conditions sanitaires et de circulation dans le pays concerné doivent être portées à la connaissance de la composante, et être compatibles avec le projet de stage.

PARTIE III – ACCUEIL ET VIE ETUDIANTE

Cette thématique fera l'objet d'un cadrage plus précis dans la deuxième quinzaine du mois de juin.

Quelques principes généraux peuvent toutefois déjà être pris en compte par les composantes à ce stade :

- L'inscription (administrative et pédagogique) des étudiants interviendra à distance dès le mois de juillet 2020 ;
- Toutes les informations délivrées habituellement aux étudiants lors de la semaine d'accueil seront mises à disposition selon de nouvelles modalités qui seront définies dans la deuxième quinzaine du mois de juin. Un groupe inter-DGD travaille sur le sujet ;
- Pour respecter les consignes sanitaires, les réunions de rentrée devront être repensées dans leur contenu et dans leur dimensionnement, en différenciant les amphis des L1 (privilégier autant que possible le présentiel), des autres amphis de rentrée ;
- Des dispositifs d'accompagnement des étudiants pour leurs projets d'orientation, de stages, et d'insertion professionnelle seront organisés en présentiel et en distanciel ;
- Une information sera organisée à destination des étudiants concernant l'accès au centre de santé : Il est accessible sur RDV, en ligne ou via téléphone. Les consultations médicales s'opèrent d'ores et déjà en présentiel (ou en téléconsultation en cas de crise). Pour la prévention, le repérage et les soins en matière de santé mentale, une consultation par un psychologue est déjà possible, en présentiel (ou téléconsultation en cas de crise) ; une ligne d'écoute est aussi déjà mise en place ;
- Les bibliothèques centrales seront ouvertes en s'adaptant aux consignes sanitaires. Pour ce qui concerne les bibliothèques de composantes, il appartient à ces dernières de conduire la réflexion en lien avec les consignes sanitaires ;
- L'accès aux espaces sportifs pourra être accordé de façon prioritaire à certains publics, par exemple dans le cadre des enseignements ;
- Les conventions de mise à disposition des locaux à destination des associations étudiantes devront préciser que ce sont lesdites associations qui sont responsables de la mise en œuvre des consignes sanitaires au sein des locaux qui leur sont attribués.

Proposition de motion de la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC

« Quelles que soient les conditions sanitaires, la préparation de la rentrée et le déroulement de l'année universitaire nécessitent des moyens importants : moyens humains, moyens pédagogiques et techniques, moyens financiers.

Le travail supplémentaire ne peut pas reposer sur les seuls personnels de l'université, déjà bien engagés pendant la période de confinement. Nous refusons par avance toute remise en cause des droits et acquis sociaux de ces personnels, notamment en ce qui concerne leur temps de travail, temps de service ou droit à congés.

Nous réaffirmons aussi, même et surtout en temps de crise, l'importance d'une université ouverte à tou·te·s, actrice à part entière de la recherche publique.

La CFVU demande donc :

- au président de l'UGA de porter cette demande de moyens auprès du ministère
- au CA de l'UGA d'annuler le Plan de Retour à l'Équilibre, considérant que les conditions de la crise sanitaire doivent être prises en compte en regard du contexte dans lequel ce PRE a été mis en place
- le transfert à l'UGA des moyens de l'Idex. »